

Le suffrage féminin au Sénat

LES VOIX GAGNEES LA TACTIQUE A ADOPTER

Après pointage et renseignements reçus des groupes, nous croyons avoir *gagné* environ 9 voix aux dernières élections sénatoriales, soit un *déplacement* de 18 voix en notre faveur.

Contrairement à certaines affirmations, ce nombre n'est pas suffisant pour que le suffrage féminin soit assuré d'une majorité au Sénat; car, *ce n'est pas 18 voix, mais au moins 40 qu'il aurait fallu déplacer et c'était donc au moins 20 voix et non 9 que nous aurions dû gagner pour être assurées du succès.*

Mais ces 11 à 12 voix, nous pouvons les conquérir sur les « indécis » si nous obtenons un projet de loi du Gouvernement. Et c'est pourquoi nous estimons que c'est vers ce but que les associations féministes doivent actuellement faire converger leurs efforts.

MISE AU POINT

Plusieurs revues féminines et féministes ont indiqué que le départ de M. Louis Martin allait créer au Sénat une grave difficulté, du fait que M. Louis Martin devrait être remplacé comme président de la Commission Sénatoriale du Suffrage Féminin. Nous tenons à remettre, ici, les choses au point pour éviter tout malentendu.

Notre ami M. Louis Martin est actuellement président du Groupe des Droits de la Femme au Sénat, groupe qu'il a créé et qui nous rend les plus grands services en réunissant nos plus fidèles amis et en intervenant chaque fois que la chose est nécessaire. Mais la Commission Sénatoriale du Suffrage Féminin a comme président M. Jean Durand, sénateur de l'Aude, anti-féministe notoire qui ne met aucune bonne volonté, nous devons bien le dire, à la mettre en branle.

Dès le mois de janvier, nous demandons donc à nos amis du Groupe Féministe du Sénat de nommer leur nouveau bureau et de faire ensuite diligence pour que la Commission du Suffrage Féminin se

complète, afin de remplacer ses membres non réélus.

M. Louis Martin fait d'ailleurs partie de cette Commission et son absence nous sera très cruelle. Ce qu'il nous faudra obtenir, c'est qu'un féministe le remplace et nous voulons espérer que le bureau du Sénat qui aura à décider de cette élection donnera satisfaction à notre légitime désir.

Disons encore à M. Louis Martin que de toute part nos amies nous écrivent pour déplorer son départ. Ah! si les femmes avaient voté, les résultats des élections du Var eussent été certainement différents.

C. B.

1935-09-11
no 1167